



REGLEMENT PARTICULIER

Nom de l'épreuve : TRIAL DES ROCHES
Lieu-dit «LES ROCHES» - 89500 MARSANGY

Date: 3 septembre 2017

ORGANISATEUR

USJ TRIAL RANDO N° affiliation: C2241

Adresse: Monsieur Patrick BENETON - 4, route de la Charmée - LOIVRE
89116 LA CELLE SAINT CYR. Tél 03 86 73 47 76

Secrétariat organisation et engagements

Contact: Mme Véronique DANREE - 23, rue du Moulin - 89290 VINCELOTTES
Tél : 06 70 53 81 31 - E-mail: denis.danree@orange.fr

Cette épreuve est inscrite au calendrier de la Fédération Française de Motocyclisme sous le N°680

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la FFM, aux règles techniques et de sécurité de la discipline Trial (dernière version approuvée par le Comité Directeur de la FFM) et aux articles 11 et 11-2 du règlement du championnat de France de Trial FFM 2017 (**Arrêt et recul autorisés - Recul avec pieds à terre = echec = 5**). Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

Capacité : National

Championnats de BOURGOGNE et ILE-DE-FRANCE

Nombre de tours: 3 **Temps global imparti:** 7h00

Longueur du tour: 6 km **Nombre de zones par tour:** 12

Le nombre de pilotes admis à participer à la manifestation est de 120

ARTICLE 2 - CATEGORIES

Règles de Championnat de ligue					
Catégories admises	Couleur des flèches	Nombre de tours	Nbre tours pris en compte pour classement	Age des pilotes et cylindrées des motos sur parcours fermé	Heure 1er départ
S1	Bleu	3	3	Inférieure à 80 cc jusqu'à 10 ans Inférieure à 125 cc jusqu'à 14 ans Cylindrée libre après 15 ans	9h00
Open	Bleu/Vert	3	3		
S2	Vert	3	3		
S3+	Vert/Jaune	3	3		
S3	Jaune	3	3		
S4+	Jaune/noir	2	2		
S4	Noir	2	2		

ARTICLE 3 - DROITS D'ENGAGEMENT

Inscription: 15 € (pilotes de 7 à 11 ans) ou 25 € le jour de l'épreuve
25 € (pilotes de 12 ans et plus) ou 35 € le jour de l'épreuve

ARTICLE 4 - CONTROLE ADMINISTRATIF

Horaires du contrôle administratif: de 8h30 à 11h00

Lieu: Les Roches à Marsangy (89500)

Dans le cadre de ces vérifications administratives, chaque participant devra présenter une licence compétition FFM ou Internationale de la saison en cours, son permis de conduire et/ou CASM, l'assurance RC pour la moto.

Licences à la journée: Des licences « une manif » (**LJ**) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés FFM désireux de participer à la manifestation. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

ARTICLE 5 - CONTROLE TECHNIQUE

Horaires du contrôle technique: de 8h30 à 11h30

Lieu: Les Roches à Marsangy (89500)

Tous les participants (pilotes et suiveurs) devront y présenter leur(s) véhicule(s) et leur(s) casque(s).

La protection dorso-ventrale est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et conseillée pour les autres.

Le coupe-circuit au poignet est obligatoire pour l'ensemble des concurrents. La couronne doit être protégée et pleine. En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la Fédération dans les règles et techniques de sécurité en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, ils doivent en avertir le directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'ils doivent remettre au jury.

ARTICLE 6 - HORAIRES PREVISIONNELS

Heure du 1er départ: 9h00 **Heure de fin:** 17h30

Heure de la remise des prix: 18h00 **Lieu:** Les Roches à Marsangy (89)

ARTICLE 7 - ASSURANCE

Une assurance conforme à l'article R.331-30 du code du sport est souscrite.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS

Toute réclamation devra être écrite et accompagnée d'un chèque de 200 € à l'ordre de la FFM.

IMPORTANT

Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement les instructions données par les organisateurs, à suivre le parcours fléché et à respecter l'environnement et les usagers dans les chemins empruntés.

Chaque concurrent doit avoir pris connaissance du présent règlement, s'engage à le respecter et à subir les sanctions qui pourraient être prises à son égard pour tout manquement à la discipline lors de l'épreuve.

L'utilisation d'un tapis environnemental est obligatoire dans le parc coureur au moment de l'entretien et du remplissage de la moto.

ARTICLE 9 - OFFICIELS

DIRECTEUR DE COURSE : Jean-Jacques DOUCET (ODC 129130)

PRESIDENT DU JURY: Thierry MALAURENT (ODC 119469)

1er MEMBRE DU JURY: Véronique DANREE (ODC 132408)

2ème MEMBRE DU JURY: Patrick BENETON (ODC 050567)

RESPONSABLE TECHNIQUE: Patrick THEVENARD (OCT 147505)

Un ou plusieurs officiels pourront également assister le directeur de course ainsi que les responsables techniques et du chronométrage.

VISA CLUB Date: le..... <i>Signature:</i>	VISA LIGUE Date: le..... <i>Signature:</i>	VISA FFM N°..... Date: le..... <i>Signature:</i>
--	---	---